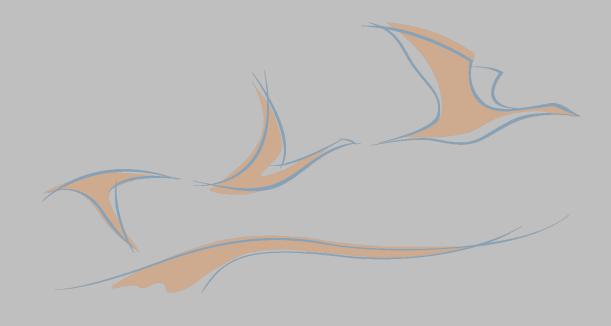
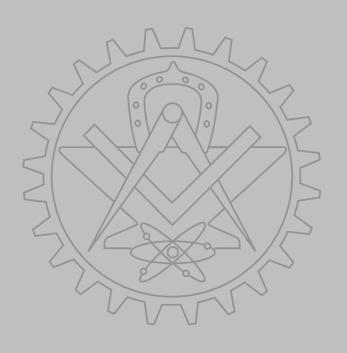
BTS ÉLECTROTECHNIQUE



Électrotechnique

Schéma de liaison à la terre





Électrotechnique

Schéma de liaison à la terre

Bruno Douchy



Édition 2020.9









Table des matières

Ľа	ıble (des matières	ì
Li	ste d	les tableaux	ii
Li	ste d	les figures	iii
Li	ste d	les équations	iv
1	Les	dangers de l'électricité	2
	1.1	Catégories de tension	2
	1.2	Action du courant électrique sur le corps humain	2
		1.2.1 Effet du courant alternatif	3
		1.2.2 Effet du courant continu	3
	1.3	Paramètres influençant les risques électriques	4
	1.4	Nature des contacts	6
		1.4.1 Contact direct	6
		1.4.2 Contact indirect	8
Aı	nnex	es	9
A	Info	ormations complémentaires sur les dangers de l'électricité	10
	A.1	,	10
	A.2		10
		A.2.1 Accidents d'origine électrique	10
		A.2.2 Secteurs les plus atteints	10
		A.2.3 Facteurs principaux	11
		A.2.4 Type de contact	11
		A.2.5 Type de dommages	11
		A.2.6 Conclusion	11
	A.3	Différents effets du courant électriques	11
		A.3.1 Effet thermique	11
		A.3.2 Effet tétanisant	11
		A.3.3 Effets respiratoires et circulatoires	11
	A.4	Descriptifs des moyens de protections contre les contacts directs	12
		A.4.1 Très basse tension	12
		A.4.2 Indice de protection	14



Liste des tableaux

1.1	Domaines de tensions	2
1.2	Moyen de protection contre les contacts directs	8
A.1	Types de Très Basse Tension	13
A.2	Descriptif de l'indice contre les chocs mécanique IK	14
A.3	Lettre additionnelle sur les informations supplémentaires	14
A.4	Descriptif des indices de protection	15
A.5	Classification des locaux	17



Liste des figures

1.1	Effets du courant alternatif sur le corps humain	3
1.2	Effets du courant continu sur le corps humain	4
1.3	Courbe de l'intensité de contact I_c en fonction du temps $t = f(I_c)^1 \dots \dots \dots$	4
1.4	Courbe de la tension de contact U_c en fonction du temps de coupure maximal $t = f(U_c)$	5
1.5	Courbe de la tension de contact U_n en fonction de la résistance du corps humain $R = f(U_n)$	6



Liste des équations

1	Loi de Joule	2
2	Valeur statistique du courant entrainant la mort en fonction de la durée	2

CHAPITRE

Les dangers de l'électricité

1.1 Catégories de tension

Tab. 1.1: Domaines de tensions

Domaine de tension		Courant alternatif ¹	Courant continu
Très Basse Tension	TBT	$U_n \leq 50 \mathrm{V}$	$U_n \leq 120 \mathrm{V}$
Basse Tension	BT	$50V < U_n \le 1000V$	$120V < U_n \le 1500V$
Haute Tension ²	HTA	$1000V < U_n \le 50kV$	$1500V < U_n \le 75kV$
	HTB	$U_n > 50 \text{kV}$	$U_n > 75 \text{kV}$

¹ Tension nominale exprimée en valeur efficace U_n ;

1.2 Action du courant électrique sur le corps humain

Les dégâts provoqués au corps humain par un choc électrique sont directement corrélés à l'énergie dissipée par ce choc. Cette énergie dissipée est définie par la loi de Joule.

$$W = R \cdot I^2 \cdot t \tag{1.1}$$

ÉQ 1: Loi de Joule

Avec:

Grandeur dans l'ISQ	Unité SI de	e mesure	Description
R: résistance	hhm	(Ω)	
I: courant électrique	milliampère	(mA)	
t: durée	seconde	(s)	

La présence d'une tension électrique entraine toujours un risque de choc électrique mais il est peu aisé de déterminer un seuil de tension pour lequel le choc est dangereux car ce sont l'intensité du courant I traversant le corps et la $durée\ t$ du choc électrique qui permettent de déterminer la probabilité de décès.

$$I = \frac{116}{\sqrt{t}} \tag{1.2}$$

ÉQ 2: Valeur statistique du courant entrainant la mort en fonction de la durée

² Les basses tensions ne sont plus divisées en deux catégories depuis 2010, seule la haute tension conserve cette caractéristique.

Avec:

	Grandeur dans l'ISQ	Unité SI de	mesure	Description
\overline{I} :	courant électrique	milliampère	(mA)	Courant traversant le corps
t :	durée	seconde	(s)	Durée du choc électrique d'une
				durée (8ms $< t \le 5$ s)
116:	constante	/	(/)	Constante empirique détermi-
				née statistiquement ⁸

En plus de l'intensité du courant et de la durée de passage du courant dans le corps, la surface de contact et la susceptibilité spécifique à chaque personne sont d'autres facteurs de gravité d'un contact électrique. Plus de précisions sur la prévention du danger électrique en section A.1 page 10.

1.2.1 Effet du courant alternatif

Les effets du courant alternatif entre 15 Hz et 100 Hz sont décrit en figure 1.1.

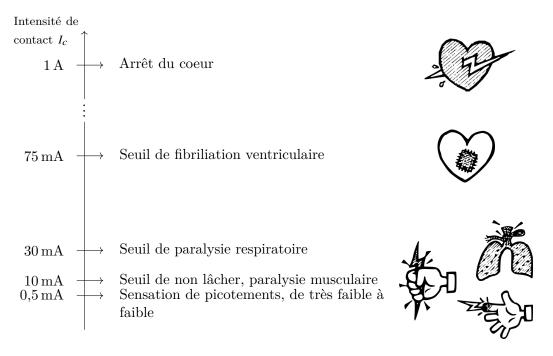


Fig. 1.1: Effets du courant alternatif sur le corps humain

1.2.1.1 Cas particuliers

Pour le courant alternatifs d'une fréquence supérieures à 100 Hz :

- Plus la fréquence du courant augmente, plus les risques de fibrillation ventriculaire diminue ;
- Plus la fréquence du courant augmente, plus les risques de brûlures augmentent;
- Plus la fréquence du courant augmente, plus l'impédance du corps humain diminue;
- Il est généralement considéré que les conditions de protection contre les contacts indirects sont identiques que ça soit sous une fréquence de 50 Hz (réseau électrique domestique en Europe) où 400 Hz (réseau électrique des bateaux, avions, batmobile...).

1.2.2 Effet du courant continu

Les effets du courant continus sont décrits en figure 1.2.



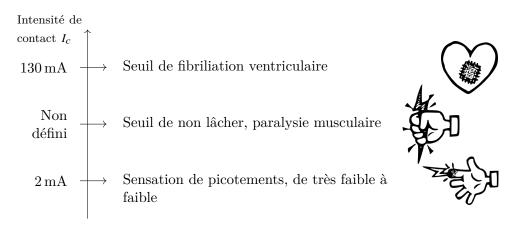


Fig. 1.2: Effets du courant continu sur le corps humain

- Il est moins difficile de lâcher les parties tenues à la main sous un courant continu ;
- Le seuil de fibrillation ventriculaire est plus élevé.

1.3 Paramètres influençant les risques électriques

L'intensité de contact I_c , la durée de contact t, la tension de contact U_c et la résistance du corps humain R sont autant de paramètres à prendre en compte lors de l'évaluation des risques électriques.

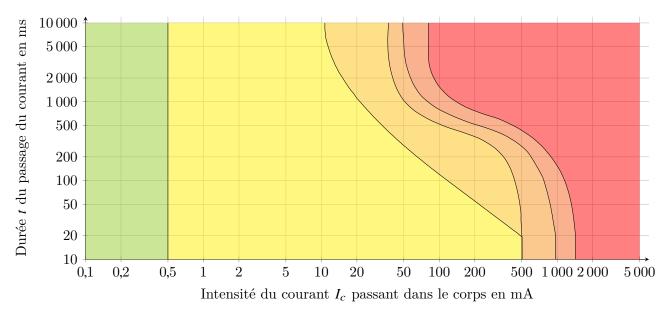


Fig. 1.3: Courbe de l'intensité de contact I_c en fonction du temps $t = f(I_c)^1$

- Aucune réaction physiologique ;
- Aucun effet physiologique dangereux ;
- Aucun dommage corporel. Possibilité de difficultés respiratoires et de contractions musculaires, de troubles réversibles de la formation et de la conduite des impulsions cardiaques (y compris fibrillation des oreillettes et arrêts cardiaques momentanés sans fibrillation ventriculaire). Phénomènes augmentant proportionnellement avec l'intensité du courant i_c et le temps t d'exposition ;
- Même effets que ceux de la zone avec une probabilité de fibrillation ventriculaire augmentant jusqu'à 5%. Possibilité d'effets physiopathologiques, tels qu'un arrêt cardiaque,



- un arrêt respiratoire ou des brûlures, augmentant proportionnellement avec l'intensité du courant i_c et le temps t d'exposition ;
- Même effets que ceux de la zone avec une probabilité de fibrillation ventriculaire augmentant jusqu'à 50%. Possibilité d'effets physiopathologiques, tels qu'un arrêt cardiaque, un arrêt respiratoire ou des brûlures, augmentant proportionnellement avec l'intensité du courant i_c et le temps t d'exposition ;
- Même effets que ceux de la zone avec une probabilité de fibrillation ventriculaire dépassant 50%. Possibilité d'effets physiopathologiques, tels qu'un arrêt cardiaque, un arrêt respiratoire ou des brûlures, augmentant proportionnellement avec l'intensité du courant i_c et le temps t d'exposition.

Si une personne subit un choc électrique sans en succomber, il s'agit d'une électrisation. Si la personne décède suite au choc électrique, il s'agit d'une électrocution.

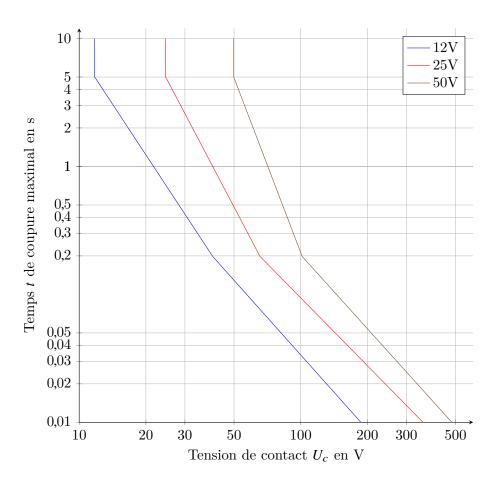


Fig. 1.4: Courbe de la tension de contact U_c en fonction du temps de coupure maximal $t = f(U_c)$

La peau constitue l'isolant contre la pénétration du courant dans le corps humain, et sa résistance électrique varie selon son état de surface et son épaisseur. Pour une peau sèche et fine, on peut estimer que la barrière isolante cède au-delà d'une tension d'environ 50 V, et le courant pourra dès lors pénétrer de manière plus importante dans le corps humain.

En règle générale, on considère la résistance moyenne du corps humain entre $300\,\Omega$ et $1000\,\Omega$ mais cela peut varier selon les conditions de contact.



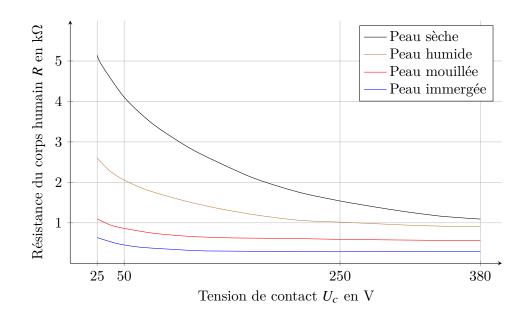


Fig. 1.5: Courbe de la tension de contact U_c en fonction de la résistance du corps humain $R = f(U_c)$

1.4 Nature des contacts

1.4.1 Contact direct

1.4.1.1 Définition

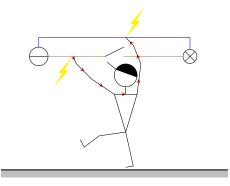
Contact des personnes avec les parties actives du matériel électrique (pièces ou conducteurs sous tension). La personne rentre en contact direct avec un élément sous tension suite à une négligence ou un non-respect des consignes de sécurité. Dans ce cas, l'électrocution ou l'électrisation sont la conséquence de cette maladresse ou négligence.

1.4.1.2 Catégories

Contact entre deux phases ou la phase et le neutre

Contact le moins fréquent mais le plus dangereux car la résistance pied/sol n'intervient pas. La personne qui touche les deux est alors soumise à la tension simple V ou composée U du réseau. La résistance globale du corps devient alors très faible et le courant en est d'autant plus élevé.

Dans ce cas, le corps humain se comporte comme un récepteur et aucun appareil de coupure ne peut détecter ce contact comme provoquant un défaut, seule une intervention externe pourra couper le courant.



Si la personne est soumise à une tension de contact U_c de 230 V et que l'on estime la résistance résultante R des résistance main/fil + résistance des bras à environ 1,5 k Ω , on peut calculer l'intensité du courant traversant le corps comme suit :

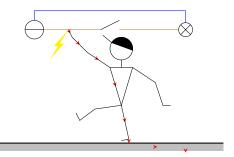


$$I = \frac{U_c}{R}$$
$$= \frac{230}{1500}$$
$$= 150 \,\mathrm{mA}$$

En se référençant au tableau figure 1.3 page 4, on peut constater que le temps de réaction de coupure (venant d'une intervention externe) doit être très court. Effectivement, après une seconde, le risque de fibrillation ventriculaire dépasse déjà les 50%, ce qui augmente sensiblement le risque d'arrêt cardiaque.

Contact entre la phase et la terre Contact relativement plus fréquent et moins dangereux que le précédent car la résistance pied/sol et la détection de courant de fuite interviennent. Ce contact direct est rendu possible lorsque le neutre est relié à la terre $(régime\ TT\ et\ régime\ TN)$ et soumet la personne à la tension simple V du réseau.

La résistance pied/sol augmente donc la résistante résultante R comprenant donc la résistance main/fil + résistance des bras + résistance pied/sol. Si l'on estime cette résistance à $16\,\mathrm{k}\Omega$ et que l'on conserve la tension de contact U_c de $230\,\mathrm{V}$, on peut calculer l'intensité du courant traversant le corps comme suit :



$$I = \frac{U_c}{R}$$
= $\frac{230}{16000}$
= 14,4 mA

En se référençant au tableau figure 1.3 page 4, on peut constater cette fois-ci que la situation présente moins de danger que précédemment si le contact ne dépasse toutefois pas les deux secondes. Cette résistance dépend évidement de la nature des semelles, et dans le cas où la personne serait pied nu, la résistance pied/sol baissera au point de considérer le contact comme un contact phase/neutre.

Dans cette configuration-là, le corps entraine également une fuite du courant électrique vers la terre. Cette spécificité est exploité par un appareil de protection dédié à la détection de fuite de courant, le dispositifs différentiel résiduel (DDR), ou différentiel.



1.4.1.3 Protection contre les contacts directs

Tab. 1.2: Moyen de protection contre les contacts directs

Catégorie	Principe	Moyen
Contact phase/neutre	Mise hors de portée des pièce sous tensions	 Capotage, isolement, mise sous enveloppe; Respect de l'indice de protection (IP) minimal¹.
	Utilisation d'une tension non dan- gereuse	Alimentation des circuits en TBT ²
Contact phase/neutre et phase/terre	Isolement par rapport au réseau TT	${\it Transformateur~d'isolement}^3$
	Contrôle du courant de fuite I_f (ne devant pas dépasser quelques dizaines de mA	DDR de basse sensibilité (10 mA ou $30\mathrm{mA}^4$

¹ Informations complémentaires sur les IP en sous-section A.4.2 page 14;

1.4.2 Contact indirect

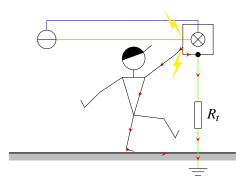
1.4.2.1 Définition

Contact indirect Contact des personnes avec les masses métalliques mises accidentellement sous tension, généralement suite à un défaut d'isolement (déconnexion des fils, vieillissement ou rupture des isolants...). Dans ce cas, la responsabilité de la personne n'est pas mise en jeu et l'électrisation (et électrocution) est la conséquence d'un défaut imprévisible.

Masse Partie conductrice susceptible d'être touchée et manipulée par une personne et normalement isolée des éléments sous tension, qui peut toutefois être accidentellement portée à un potentiel dangereux.

1.4.2.2 **Principe**

Ce type de contact peut apparaitre lorsque le neutre est relié à la terre (régime TT et régime TN) et qu'une masse métallique est mise accidentellement sous tension. Si cette masse est reliée à la terre, un courant de fuite I_f va faire son apparition et sera potentiellement détecté par un DDR selon sa sensibilité, si celui-ci est présent et fonctionnel. À cause de la résistance de la prise de terre R_t , le courant de fuite I_f et le potentiel des masses métalliques augmenteront progressivement avec le temps.



Le risque devient de plus en plus élevé, d'autant que le contact

indirect est accidentel et les masses métalliques généralement manipulées franchement. À cela s'ajoute le fait que les conditions de contact peuvent également être défavorables (zones humides, pieds nus...), ce qui peut augmenter dangereusement l'intensité du courant traversant le corps.



² Informations complémentaires sur les différentes TBT en sous-section A.4.1 page 12 ;

³ Informations complémentaires sur le transformateur d'isolement en ?? page ?? ;

 $^{^4}$ Détails sur le DDR en .

1.4.2.3 Protection contre les contacts indirects

Il existe différents moyens de protections contre les contacts indirects qui varient selon les schémas de liaison à la terre (SLT), qui seront détaillé en ?? page ??. Le principal moyen pour ce faire en régime TT et TN est d'installer un DDR, associé obligatoirement à une prise de terre du transformateur de l'installation électrique et une mise à la terre (MALT) des matériels et structures conducteurs susceptibles d'être accidentellement mis sous tension. Ces deux spécificités de l'installation électrique permettront au courant de s'échapper vers la terre via la mise à la terre et former une boucle jusqu'à la prise de terre. Cela formera une boucle de courant de défaut I_d qui sera détecté par le DDR, qui, selon le type de protection exigé, jouera un rôle de protection des personne (signalement de défaut et/ou sectionnement de l'installation en défaut).

En régime IT, la protection contre les contacts indirects s'effectue de manière similaire mais supervisée par un service technique.

L'usage d'appareils électriques de classe II ou III est également un autre moyen de protection contre les contacts indirects. Plus de détails sur ces différentes solutions en ?? page ??.

Annexes



A

Informations complémentaires sur les dangers de l'électricité

Cette annexe regroupe des données complémentaires mentionnées dans le chapitre 1 page 2. Il n'est pas nécessaire de les retenir par cœur mais ces informations constituent un support appréciable pour toute précision concernant ce chapitre.

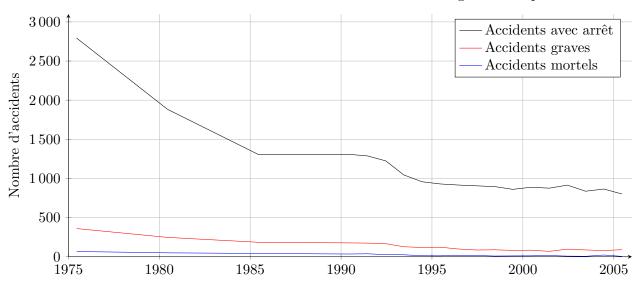
A.1 État des lieux de la prévention des risques électriques

A.2 Statistiques

A.2.1 Accidents d'origine électrique

Les accidents du travail d'origine électrique diminuent depuis la mise en place du décret du 14 novembre 1962 qui attrait à la protection des travailleurs contre les dangers de l'électricité. Entre 1962 et 2000, le nombre d'incidents a baissé de 74%.





A.2.2 Secteurs les plus atteints

Durant l'année 2008, on dénombrait 771 accidents d'origine électrique. Les secteurs les plus touchés sont :

30%: bâtiment et travaux publics,

17%: métallurgie,

16%: service et travail temporaire,

11%: alimentation.



A.2.3 Facteurs principaux

Les principaux facteurs ayant causé l'accident sont :

31%: mode opératoire inapproprié ou dangereux;

15%: application incomplète;

12%: formation insuffisante;

12%: état du matériel;

11%: état du sol.

A.2.4 Type de contact

75%: contact direct;

20%: contact indirect;

5%: non précisé.

A.2.5 Type de dommages

Ces statistiques sur plusieurs années sont relativement constantes. Elles précisent que :

60%: brûlures;

≈ 33%: localisation multiples (les yeux, les membres supérieurs et les mains sont les plus touchés);

5%: lésions internes.

A.2.6 Conclusion

On peut conclure de ces statistiques que depuis une trentaine d'années, le nombre d'accidents dus à l'électricité :

- diminue régulièrement ;
- demeurent particulièrement graves.

Le risque d'accidents est certe mieux maitrisé qu'auparavant mais il reste toujours présent.

A.3 Différents effets du courant électriques

A.3.1 Effet thermique

Il est admis que les brûlures électriques peuvent apparaître à des intensités relativement faibles ($\approx 10\,\mathrm{mA}$), si le contact est maintenu quelques minutes

A.3.2 Effet tétanisant

Lorsque la tension est alternatif, les muscles se situant sur le trajet du courant électrique se contractent. Cet effet, surtout s'il s'agit des muscles de la main, peuvent empêcher tout dégagement volontaire de la victime. Pour l'extraire de cette situation, il convient de stopper le contact crispé en la poussant à l'aide d'un objet non conducteur.

A.3.3 Effets respiratoires et circulatoires

Les muscles respiratoires pouvant également être crispés par le courant, il suffit de 60 s pour bloquer la respiration. Cela provoque une asphyxie, appelée également *syncope blanche*.

Une fibrillation ventriculaire se manifeste également pour les mêmes ordres de grandeurs. C'est le résultat de la contraction anarchiques des fibrilles du muscle cardiaque. Ces battements du cœur



rapides et désordonnés ne permettent plus d'assurer une circulation sanguine adéquate et provoque ainsi une syncope cardiaque, appelée aussi *syncope blanche*. Une défibrillation devient indispensable pour stopper cet effet du courant.

Au-delà d'un 1 A, le courant entraîne un arrêt cardiaque par asystolie, une absence de battements cardiaques sur laquelle une défibrillation n'est pas recommandée.

Les lésions cardiaques diffèrent selon certain paramètres, ces information peuvent aider les premiers secours à axer leurs interventions en situation d'extrême urgence :

basse tension: effet excito-moteur et fibrillation ventriculaire;

haute tension: effet joule et asystolie;

foudre : sidération myocardique (dysfonction des contractions du cœur difficilement prise en charge).

Lors de la prise en charge d'un patient électrisé, il convient de bien suivre celui-ci sur plusieurs jours car les risques de malaises cardiaques dûs au choc électrique peuvent ressurgir durant une période plus ou moins longue selon les conditions d'électrisation.

A.4 Descriptifs des moyens de protections contre les contacts directs

Les différents moyens de protections sont ici décrits en profondeur à titre informatif.

A.4.1 Très basse tension

Il existe trois types de TBT selon la classification du lieux et la nature du courant.

A.4.1.1 Principe

Très Basse Tension de Sécurité (ou Séparation) Alimentation basse tension ou il n'existe aucun point commun entre le primaire et le secondaire du transformateur, utilisée pour alimenter des appareillages situés dans des locaux humides.

Très Basse Tension de Protection Alimentation basse tension ou il existe un point commun entre le commun du secondaire et le conducteur de protection, utilisée pour alimenter des machines-outils et automatisme. La liaison du commun au conducteur de protection du secondaire permet d'éviter les mises en marche intempestives pouvant survenir après deux défauts de masse consécutifs dans une commande de machine (alimentation possible d'une bobine de contacteur via la carcasse de l'armoire de commande).

Très Basse Tension Fonctionnelle Alimentation basse tension ou il existe plusieurs point commun entre le primaire et le secondaire du transformateur (autotransformateur), utilisée pour alimenter des appareillages ne requérant pas d'exigences de sécurité autre qu'une tension nominale de fonctionnement spécifique.

A.4.1.2 Architecture



TAB. A.1: Types de Très Basse Tension

Domaine de tension	Alimentation	Liaison à la terre	Sectionnement et protection contre les court-circuits	Protection contre les contacts indirects	Protection contre les contacts directs	Récepteur
TBTS (Très Basse Tension de Sécurité)	Transformateur de sécurité conforme à la norme NF C 52 742	Interdite	De tous des conducteurs actifs	Non	Non	
	classe II		*/			• Z
\	Transformateur de sécurité conforme à la norme NF C 52 742		De tous des conducteurs actifs	Non	Non	
	classe I		* <u>/</u>			Z
TBTF (Très Basse Tension de Fonction- nelle)	Transformateur de sé- curité d'origine indéter- minée		De tous des conducteurs actifs	Oui (DDR)	Oui (appareil IP2X)	
			×			•Z•—



Indice de protection A.4.2

L'indice de protection (IP) est composé de deux chiffres (et parfois d'une ou deux lettres) et caractérise le degré de protection procuré par une enveloppe contre la pénétration de corps étrangers (1er chiffre) et d'eau (2e chiffre). Cet indice est souvent accompagné d'un indice contre les chocs mécaniques IK.

Lorsqu'un des deux indice n'est pas déterminé, il est remplacé par la lettre " x ".

TAB. A.2: Descriptif de l'indice contre les chocs mécanique TAB. A.3: Lettre additionnelle sur les ΙK

informations supplémentaires

Conditions

mentales spécifiées

Signification

Appareil à haute tension

Appareil en déplacement durant le test à l'eau

Appareil immobile durant le test à l'eau

environne-

Résistant aux huiles

Lettre

f

Η

Μ

S

W

IK	Tests	Énergie	$ m AG^1$	Ancien IP
00		0 J		0
01	150 g	0,15 J		
02	150 g † 10 cm	0,20 J	AG1	1
03	250 g	0,35 J		
04	250 g 20 cm	0,50 J		3
05	350 g 20 cm	0,70 J		
06	250 g	1 J		
07	250 g	$2\mathrm{J}$	AG2	5
08	1.25 kg 40 cm	5 J	AG3	
08	1.25 kg 40 cm	5 J	AG3	
09	2.5 kg 40 cm	$10\mathrm{J}$	AG3	
10	5 kg 40 cm	$20\mathrm{J}$	AG4	

des influences externes issu de la norme NF C 15-100.

¹ Corresponsdances avec le code AG de la classification



	Protection contre les corps solides				ettre additionnelle t avec les parties dangereuses	Protection contre les liquides			
0		Aucune protection		da		0		Aucune protection	
1	Ø 50mm	Protégé contre les corps solides $\emptyset \geq 50\mathrm{mm}$	A	Sphere 50	Le dos de la main reste éloi- gné des parties dangereuses.	1		Protégé contre les chutes verticales de gouttes d'eau (condensation)	
2	● Ø 12,5mm ⊗	Protégé contre les corps solides $\varnothing \ge 12,5\mathrm{mm}$	В	4	L'introduction d'un doigt ne permet pas de toucher les parties dangereuses.	2	15°-1	Protégé contre les chutes de gouttes d'eau jusqu'à 15° de la verticale	
3	Ø 2,5mm	Protégé contre les corps solides $\varnothing \geq 2,5\mathrm{mm}$	С	- 0 2.5 	L'introduction d'un outil ne permet pas de toucher les parties dangereuses.	3	es.	Protégé contre l'eau de pluie jusqu'à 60° de la verticale	
4	Ø 1mm	Protégé contre les corps solides $\emptyset \ge 1 \mathrm{mm}$	D	21	L'introduction d'un outil fin ne permet pas de toucher les parties dangereuses.	4	O	Protégé contre les projections d'eau dans toutes les directions	
5		Protégé contre la poussière (pas de dépot nuisible)				5		Protégé contre les jets d'eau dans toutes les directions à la lance	
6		Totalement protégé contre la poussière				6	***	Protégé contre les projections d'eau assimilables aux paquets de mer	

Protection contre les corps solides	Lettre additionnelle sur le contact direct avec les parties dangereuses		Protection	on contre les liquides		
		7	0,15 m	Protégé contre les effets d'une immersion temporaire dans l'eau		
		8	m	Protégé contre les effets d'une immersion prolongée dans l'eau dans des condi-		
		9		tions spécifiées Protégé contre les jets d'eau haute pression et haute tem- pérature mais pas nécessai- rement submersible		



A.4.2.1 Classification des locaux selon l'IP

Selon les locaux à équiper, leurs emplacements et les conditions particulières d'installation, la norme NF C 15-100 indique une protection minimale spécifiée par les indices IP et IK.

Tab. A.5: Classification des locaux

Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK		
Locaux (ou emplacements) dor logues	nestiques	s et ana-	Locaux (ou emplacements) domestiques et analogues				
			~ .				
Auvents	24	07	Sous-sols	21	02/07		
Bains (salle de)	(voir	salles	Terrasses couvertes	21	02		
D: 1	d'eau)	0.7	Toilettes (cabinets de)	21	02		
Bicyclettes, cyclomoteurs, voitures pour enfants (locaux	20	07	Vérandas Vides sanitaires	21 23	02 - 07		
pour) Branchement eau, égout,	23	02	Locaux techniques				
chauffage		-					
Buanderies	23	02	Accumulateurs (salles d')	23	02 - 07		
Caves, celliers, garage, local	20	02-07	Ascenseurs (locaux des ma-	20	07-08		
avec chaudière			chines et locaux des poulies)	_0	0. 00		
Chambres	20	02	Service électrique	20	07		
Collecte des ordures (locaux	25	07	Salles des commandes	20	02		
pour)			Ateliers	21-23	07-08		
Couloirs de cave	20	07	Laboratoires	21-23	02-07		
Cours	24 - 25	02 - 07	Laveurs de conditionnement	24	07		
Cuisines	20	02	d'air				
Douches	(voir	salles	Garages (servant exclusive-	21	07		
	d'eau)		ment au stationnement des				
Escaliers intérieurs, coursives	20	02 - 07	véhicules) d'une surface n'ex-				
intérieures			cédant pas $100\mathrm{m}^2$				
Escaliers extérieures, cour-	24	07	Laveurs de conditionnement	24	07		
sives extérieures non cou-			d'air				
vertes			Machines (salles de)	31	07 - 08		
Coursives extérieures cou-	21	02	Surpresseurs d'eau	23	07 - 08		
vertes			Chaufferies et locaux an-				
Greniers (combles)	20	02	nexes:				
Abris de jardins	24 - 25	02 - 07	à charbon	51 – 61	07 - 08		
Lieux d'aisances	20	02	autres combustibles	21	07 – 08		
Locaux à poubelles	25	02 - 07	électriques	21	07 – 08		
Lingeries, salles de repassage	21	02					
Rampes d'accès au garage	25	07	Garages et parcs de stationn	_	ouverts		
Salles d'eau, locaux conte-			d'une surface supérieure à 100	m" 			
nant une baignoire ou une							
douche:			Aires de stationnement	21	07 - 20		
volume 0	27	02	Zones de lavage (à l'intérieur	25	07		
volume 1	24	02	du local)				
volume 2	23	02	Zones de sécurité :				
volume 3	21	02	à l'intérieur	21	07		
Salles de séjour	20	02	à l'extérieur	24	07		
Séchoirs	21	02	Zones de graissage	23	08		

Colonne suivante Page suivante



Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK
Garages et parcs de stationn d'une surface supérieure à 100		t couverts	Locaux (ou emplacements) da tions agricoles	ans les e	xploita-
T 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	20	07		0.5	07
Locaux de recharge de batte-	23	07	Bergeries fermées	35	07
ries	0.1	0.0	Buanderies	24	07
Ateliers	21	08	Battages de céréales Bûchers	50	07
Locaux sanitaires à usage coll	ectif		Caves de distillation	$\begin{array}{c} 30 \\ 23 \end{array}$	$\begin{array}{c} 10 \\ 07 \end{array}$
			Chais (vin)	23 23	07
	01	07	Cours	$\frac{25}{35}$	07
Salles de lavabos individuels	21	07			
Salles de WC à cuvettes (à	21	07	Élevages de volailles	35	07
l'anglaise)	0.1	07	Écuries	35 50	07
Salles d'urinoirs	21	07	Engrais (dépôts d')	50	07
Salles de lavabos collectifs	23	07	Étables	35	07
Salles de WC à la turques,	23	07	Fumières	24	07
de douches à cabines indivi-			Fenils	50	07
duelles, de douches collectives	0.4	07	Fourrage (entrepôts de)	50	07
Buanderies collectives	24	07	Greniers, granges	50	07
Bâtiments à usage collectif (a	utre a	ue ERP)	Paille (entrepôts de)	50	07
			Serres	23	07
_			Silos à céréales	50	07
Bureaux	20	02	Traies (salle de)	35	07
Bibliothèques	20	02	Porcheries	35	07
Salles d'archives	20	02	Poulaillers	35	07
Salles d'informatiques	20	02	Installations diverses		
Salles de dessin	20	02			
Locaux regroupant les ma-	20	02			
chines de reproduction de			Terrains de camping et cara-	34	07
plans et de documents			vaning		
Salles de tri	20	07	Quais de ports de plaisance	34	08
Salles de restaurant et de can-	21	07	Chantiers	44	08
tine, grandes cuisines			Quais de chargement	35	08
Salles de sports	21	07 - 08	Rues, cours, jardins et autres	34 - 35	07
Locaux de casernement	21	07	emplacements extérieurs		
Salles de réunion	20	02	Établissement forains	33	08
Salles d'attentes, salons, hall	20	02	Piscines:		
Salles de consultation à usage	20	02	volume 0	28	02
médical, ne comportant pas			volume 1	25	02
d'équipements spécifiques			volume 2	22 - 24	02
Salles de démonstration et	20	02	Saunas	34	02
d'exposition			Bassins de fontaines	37	02
Locaux (ou emplacements) de tions agricoles	ans le	s exploita-	Traitements des eaux (local de)	24–25	07-08
Alcools (entrepôts de)	23	07	Installations thermodynamique matisées et chambres froides	es, cham	bres cli-

 $Colonne\ suivante$

 $Page\ suivante$



Type de local	IP	IK	Type de local	IP	I
Installations thermodynamiques,	chambre	s cli-	Établissements industriels		
matisées et chambres froides					
			Charbon (entrepôts de)	54	0
Température < -10 °C	23	07	Charcuteries	24	0
Hauteur au dessus du sol :			Chaudronneries	30	0
$0\mathrm{m}\mathrm{\grave{a}}\mathrm{1,10m}$	24	07	Chaux (fours à)	50	0
1,10 m à 2 m	21	07	Chiffons (entrepôts de)	30	0
au-dessus de 2 m	21	07	Chlore (fabrication et dé-	33	0
sous l'évaporateur ou tube	21	07	pôts)		
écoulement d'eau	21	07	Chromage	33	0
Plafond et jusqu'à 10 cm en-	$\overline{23}$	07	Cimenterie	50	0
dessous		•	Cokerie	53	0
Compresseur:			Colle (fabrication de)	33	0
local	21	08	Chaines d'embouteillage	35	0
monobloc placé à l'extérieur	$\frac{21}{34}$	08	Combustibles liquides (dé-	31–33	0
ou en terrasse	01	00	pôts de)	01 00	U
Établissements industriels			Corps gras (traitement de)	51	0
industriels			Cuir (fabrication et dépôts	31	0
Abattoirs	55	08	de)	0.1	0
			Cuivre (traitement des miné-	31	0
Accumulateurs (fabrication	33	07	raux)		
d')	99	07	Décapage	54	0
Acide (fabrication et dépôts)	33	07	Détersifs (fabrication de pro-	53	0
Alcool (fabrication et dépôts)	33	07	duits)		
Aluminium (fabrication et dé-	51 - 53	08	Distillerie	33	0
pôts)			Électrolyse	03	0
Animaux (élevage et engrais-	45	07	Encre (fabrication d')	31	0
sement)			Engrais (fabrication et dé-	53	0
Asphaltes, bitume (dépôts	53	07	pôts de)		
d')	<u>.</u> .	0.7	Explosifs (fabrication et dé-	55	0
Battage et cardage des laines	50	08	pôts de)		
Blanchisseries	23-24	07	Fer (fabrication et traitement	51	0
Bois (travail du)	50	08	de)		
Boucheries	24 - 25	07	Filatures	50	0
Boucheries	24 - 25	07	Fourrures (battage)	50	0
Brasseries	24	07	Fromageries	25	0
Briqueteries	53 – 54	08	Gaz (usines et depôts de)	31	0
Caoutchouc (fabrication et	54	07	Goudron (traitement de)	33	0
transformation)			Graineteries	50	0
Carbure (fabrication et dé-	51	07	Gravures de métaux	33	0
pôts)			Huile (extraction de)	31	0
Cartoucherie	53	08	Hydrocarbures (fabrication	33–34	0
Cartons (fabrication de	33	07	de)		9
Carrières	55	08	Imprimeries	20	0
Celluloïd (fabrication d'ob-	30	08	Laiteries	$\frac{25}{25}$	0
jets			Laveries, lavoirs publics	$\frac{25}{25}$	0
Cellulose (fabrication)	34	08			0
Circiose (labrication)	94	00	Liqueurs (fabrication de)	21	

Colonne suivante Page suivante



F						
Type de local	IP	IK		Type de local	IP	IK
Établissements industriels			Éta	blissements industriels		
Liquides halogénés (emploi	21	08	Tei	ntureries	35	07
de)			Tex	tiles et tissus (fabrication	51	08
Liquides inflammables (dé-	21	08	de)			
pôts, ateliers ou l'on emploie			Ver	nis (fabrication et appli-	33	08
des)				ion de)		
Magnésium (fabrication, tra-	31	07	Ver	reries	33	08
vail et depôts de)			Zin	c (travail du)	31	08
Machines (salle des)	20	08	Éta	blissements recevant du public	· (EB	P)
Matières plastiques (fabrica-	51	08			(111	
tion de) Menuiseries	50	08	${ m L}$	Salles d'audition, de confére	nce.	de
Métaux (traitement de)	31–33	08	_	réunion, de spectacles ou à		
Moteurs thermiques (essai	30	08		multiples:	C	,
de)	90	00		salles	20	02-07
Munitions (dépôts de)	33	08		cages de scènes	20	08
Nickel (traitement des miné-	33	08		magasin de décors	20	08
rais)	00	00		locaux des perruquiers et	20	07
Ordures ménagères (traite-	53-54	07		des cordonniers		
ment d')	00 01	01	\mathbf{M}	Magasins de vente, centres	com	mer-
Papiers (fabriques de)	33-34	07		ciaux :		
Papiers (dépôts de)	31	07		locaux de ventes	20	08
Parfum (fabrication et dépôts	31	07		stockages et manipulations	20	08
de)		•		de matériels d'emballages		
Pâte à papiers (préparation	34	07	N	Restaurants et débits de	20	02
de)				boissons		
Peinture (fabrication et dépôts de)	33	08	О	Hôtels et pensions de familles	20	02
Plâtre (broyage et dépôts de)	50	07	Р	Salles de danse et salles de	20	07
Poudreries	55	07		jeux	_ 0	•
Produits chimiques (fabrica-	30–50	08	R	Établissements d'enseignemen	nt, co	lo-
tion de)	30 30	00		nies de vacances :	-,	
Raffinerie de pétrole	34	07		salles d'enseignement	20	02
Salaisons	33	07		dortoirs	20	07
Savons (fabrication de)	31	07	\mathbf{S}	Bibliothèques, centres de do-	20	02
Scieries	50	08		cumentation		
Serrureries	30	08	${ m T}$	Expositions:		
Silos à céréales ou à sucre	50	07		halls et salles	21	07
Soies et crins (préparation	50	08		locaux de réceptions de ma-	20	08
de)				tériels et de marchandises		
Soude (fabrication et dépôts	33	07	U	Établissements sanitaires :		
de)				chambres	20	02
Soude (traitement de)	51	07		incinérations	21	07-08
Spiritueux (entrepôts de)	33	07		blocs opératoires	20	07
Sucreries	55	07				
Tanneries	35	07				

 $Colonne\ suivante$

 $Page\ suivante$



	Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK
Étal	plissements recevant du pu	ıblic (EF	RP)	Locaux commerciaux, boutique	s et an	nexes
U	Établissements sanitaire	s:		Boucherie:		
	stérilisations centrali-	24 - 25	02 – 07	Boutique	24	07
	sées			Chambre froide	23	07
	pharmacies et laboratoires avec plus de 10 L	21-23	02-07	Boulangerie-pâtisserie (four- nil)	50	07
	de liquides inflamma-			Brûlerie cafés	21	02
	toires			Charbon, bois, mazout	20	08
V	Établissement de cultes	20	02	Charcuterie (fabrication de)	24	07
W	Administrations et	20	02	Confiserie (fabrication de)	20	02
	banques			Cordonnerie	20	02
X	Établissements sportifs of	couverts	:	Crèmerie, fromagerie	24	02
	Salles	21	07 - 08	Droguerie, peinture (réserve	33	07
	Locaux contenant des	21	08	de)		
	installations frigori-			Ébenisterie, menuiserie	50	07
	fiques			Exposition, galerie d'art	20	02-0
Y	Musées	20	02	Fleuriste	24	02
PΑ	Établissement de plein	$\frac{25}{25}$	08–10	Fourrure	20	02
111	air	20	00 10	Fruits et légumes	24	07
СТ	Chapiteaux et tentes	$44(^{1})$	08	Graineterie	50	07
\overline{SG}	Structures gonflables	44	08	Libraire, papeterie	20	02
PS	Parc de stationnement couvert	21	07–10	Mécanique, accessoires de motos et vélos	20	08
-				Messageries	20	08
	aux communs aux établisse public	ements r	ecevant	Meuble (antiquités et bro- cantes de)	20	07
				Miroiterie (atelier de)	20	07
Dép	ôts, réserve	20	08	Papiers peints (réserve de)	21	07
	aux d'emballage	20	08	Parfumerie (réserve de)	31	02
Loca	aux d'archive et de sto-	20	02	Pharmacie (réserve de)	20	02
ckag	ge			Photographie (laboratoire	23	02
Film	ns et supports magné-	20	08	de)		
tiqu	es			Plomberie et sanitaire (ré-	20	07
_	geries	21	02	serve de)		
_	nchisseries	24	07	Poissonnerie	20	07
	iers divers	21	07 – 08	Pressing et teinturerie	23	02
	sines $(grandes)^2$			Quincaillerie	20	07
	,			Serrurerie	20	07-0
LOC8	aux commerciaux, boutiqu	ies et an	nexes	Spiritueux, vins et alcools (caves de stockages de)	23	07
Arm	uries (réserves et ateliers	31 - 33	08	Tapissier (cardage de)	50	07
d')				Tailleur, vêtement (réserve	20	02
,	achisseries (laveries)	24	07	de) Toilette animaux, clinique vé-	35	07
				térinaire	JU	01

 $Colonne\ suivante$

 $^{^1}$ IP24 - IK08 pour les luminaires ; 2 Se reporter au guide spécialisé UTE C15-201.

